

0640212H
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE MARRACQ
1 RUE DES MONTAGNARDS
64100 BAYONNE
Tel : 0559632965

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 39
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2024

Réuni le : 24/06/2024

Sous la présidence de : Ludovic Petoïn

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Saint-Lary , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Voyage St-Lary - Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Saint-Lary pour les élèves de 5ème qui se déroulera en janvier 2025,dont le descriptif et le budget prévisionnel sont joints en annexe (Participation élève:221€)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0